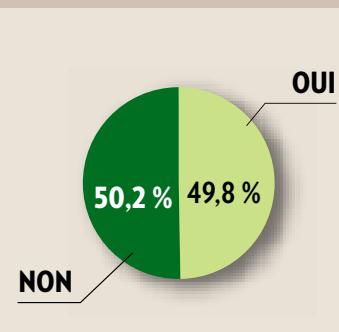


Vos votes

Peut-on encore définir la classe moyenne en France



Peut-on encore définir la classe moyenne en France ?

(18 janvier)

Courbes gaussiennes

90 % de ce que vous voyez par votre fenêtre (taille des hommes, taille des femmes, espérance de vie, force des vagues...) sont des phénomènes distribués selon des courbes gaussiennes, disons en chapeau de gendarme. En bref, il y a un milieu, un axe de symétrie. De ce fait la moyenne est assez proche de la médiane. Seulement, les revenus et les patrimoines sont quasiment les seules choses à ne pas être ainsi distribués. Et la tendance n'est pas au retour du chapeau de gendarme. Des millions de gens sont dans la première extrémité, et une poignée de gens, à l'autre bout, ont des milliards. La moyenne n'ayant aucun rapport avec la médiane, la « classe moyenne » est purement et simplement vide de sens.

Jacques Favier,
à Paris

Seuil absurde de 4.000 euros par mois

L'appellation « classe moyenne » a une connotation péjorative de classe populaire, ou de majorité dite silencieuse et la mondialisation a bouleversé toutes les données scientifiques de cette appellation. On peut appartenir à cette catégorie pendant une période de sa vie, dans une certaine région de France, mais cette manière de classer les gens est révolue. On vit de manière trop individuelle pour être classé dans des catégories rigides et l'accélération des changements dans la vie professionnelle ou privée a balayé cet aspect des choses. Pour dire les choses simplement, je considère quelqu'un de riche s'il a suffisamment de ressources pour se loger à son goût, se nourrir, se vêtir, se déplacer et se distraire sans compter et aujourd'hui s'il peut aider ses enfants et ses parents à assumer tous ces besoins élémentaires. On est loin de ce seuil absurde de 4.000 euros par mois.

Jean-Pierre Clément,
à Crolles

La Suisse est-elle toujours un paradis fiscal ?

L'exil fiscal de Johnny Hallyday à Gstaad n'en finit pas de provoquer des remous. Les propos du député français Arnaud Montebourg sur les « pratiques prédatrices » ont provoqué un tollé en Suisse. Qui s'interroge néanmoins sur les « forfaits fiscaux » dont bénéficient quelque 3.600 étrangers fortunés et un millier de sociétés.

Oui : Jean Ziegler

« Il y a une compétition au mieux-disant fiscal entre les cantons »

Aucun doute n'est permis ! Car la loi suisse autorise le fisc à négocier avec les personnes. La loi d'harmonisation fiscale entre la confédération et les cantons de 1990 autorise ainsi ces derniers à accorder des forfaits fiscaux sur la base minimale de cinq fois les loyers et à la condition de ne pas travailler en Suisse. Deux clauses qu'il est relativement aisés de contourner. Ces forfaits fiscaux s'appliquent également aux entreprises étrangères pour lesquelles certains cantons, comme celui d'Obwald, proposent un taux d'imposition de zéro ! La fiscalité étant en Suisse essentiellement du ressort des gouvernements cantonaux, on comprend dès lors que les cantons se livrent entre eux à une compétition féroce pour attirer les riches et les entreprises étrangères à coup de dumping fiscal. C'est le système fiscal même de la Suisse qui encourage ce genre de pratiques. Enfin, il faut rappeler que le système bancaire suisse, protégé par son secret bancaire et par le fait que l'évasion fiscale ne constitue pas un délit mais simplement une infraction qui n'entraîne pas d'entraide internationale, concentre près du tiers des fonds off shore privés du monde entier. Cette situation a deux conséquences néfastes : primo, elle instaure en Suisse une inégalité devant la loi. Pourquoi le tennisman Roger Federer doit-il par exemple payer plus de 15 fois plus d'impôts que Johnny Hallyday ? Ensuite, elle participe au pillage des recettes fiscales de nos voisins. La situation devrait



Jean Ziegler, professeur à l'université de Genève, et auteur de « *l'Empire de la honte* »

toutefois évoluer face à la pression de l'Europe, qui considère le dumping fiscal contraire aux principes de la libre concurrence.

■



Le secret bancaire est son principal atout

La Suisse est, dit-on, le plus ancien paradis fiscal. Un paradis où, pourtant, la fiscalité des citoyens est comparable à celle de la plupart des pays européens. L'avantage compétitif du pays tient en fait avant tout à son système bancaire et son sacro-saint secret bancaire : jalousement défendu par l'État confédéral — quitte à sacrifier une adhésion à l'Union européenne —, les fameuses banques suisses offrent la palette de services financiers la plus complète qui soit pour placer — sinon recycler — l'argent du monde. Expliquant cette extraordinaire vivacité des banques helvétiques, qui assurent encore entre 30 % et 40 % de la gestion privée mondiale, malgré la

multiplication des places off shore. Or si le statut fiscal des non-résidents — particuliers et sociétés — ne cesse de provoquer polémiques et débats jusqu'au cœur de la Suisse, c'est plutôt sa capacité à protéger son secret bancaire qui fait sa force. En matière de fiscalité, la Suisse doit faire face à une concurrence de plus en plus féroce en Europe, où s'impose un mouvement général de baisse des taux d'imposition, continue depuis vingt ans pour les sociétés. Une tendance qui n'est pas près de s'inverser, surtout avec l'arrivée des nouveaux États membres. Même la France, avec ses niches fiscales et autres déductions, n'y échappe pas.

■

ÉRIC BENHAMOU



Xavier Oberson, avocat, Oberson & Associés, professeur de droit fiscal à l'université de Genève

24 % en moyenne, ce qui est bien moins favorable que certains pays européens, comme l'Irlande, à 12,5 %. Certaines dispositions, qui peuvent être avantageuses, suscitent la polémique. Il s'agit tout d'abord du fameux « forfait fiscal », négociable sur une base minimale. Ce forfait s'adresse aux non-résidents dans des conditions relativement strictes. La Grande-Bretagne, la Belgique, voire l'Italie, sont parfois bien plus compétitifs dans ce domaine. Il existe également certains statuts de sociétés dérogatoires, comme le statut auxiliaire, pour lequel certains cantons, comme celui de Zoug, prévoient un régime très favorable pour les revenus de source étrangère. Cela a pu inciter des entreprises à se délocaliser, mais là aussi nous sommes de plus en plus en compétition avec l'Union européenne. Sur ces questions, prônons une approche coordonnée et comparative plutôt que de jeter l'anathème sur un petit pays.

Votre @vis**Votez sur ce débat**

Sur le Web : latribune.fr
Par SMS : envoyez
Tribune oui ou Tribune non
au 61716 (0,35 euro par
envoi + le coût du SMS)

Adressez vos commentaires
Sur le Web : latribune.fr
Par courriel :
vsegond@latribune.fr
ebenhamou@latribune.fr